

“35. Any fishery officer may search or break open and search any building, vehicle, vessel or place other than a permanent dwelling place where he believes, on reasonable and probable grounds that any fish taken in contravention of this Act or the regulations, or anything used in contravention thereof, is concealed.””

Clause 14

Strike out lines 4 and 5 on page 17 and substitute the following therefor:

“Atlantic seacoast of Canada or to fisheries that are such greater distances from that shore as”

Clause 16

Strike out line 1 on page 18 and substitute the following therefor:

“guard, screen, covering or netting with”

Clause 20

Strike out lines 5 to 12 on page 21 and substitute the following therefor:

“20. Whenever the expression “eaux pois-”

Your Committee has ordered a reprint of Bill C-38, as amended, for the use of the House of Commons at the report stage.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 29 to 35 inclusive*) is tabled.

(*The Minutes of Proceedings and Evidence accompanying the Report recorded as Appendix No. 58 to the Journals*).

Mr. Gillespie, a Member of the Queen's Privy Council, laid upon the Table,—Copies of letters exchanged between the Minister of Energy, Mines and Resources and the Minister of Energy and Natural Resources of the Government of Alberta, dated June 17, 20 and 20, 1977, respectively, regarding oil and natural gas pricing. (English and French).—Sessional Paper No. 302-5/101.

On motion of Mr. Coates, seconded by Mr. Hopkins, it was resolved,—That the Third Report of the Standing Committee on Management and Members' Services, presented to the House on Tuesday, June 21, 1977, be concurred in.

RULING BY MR. SPEAKER

MR. SPEAKER: There remain outstanding three questions of privilege on which I have indicated to the House my intention to rule during this week. However, the somewhat turbulent events of the earlier days of the week led me to withhold this decision until this moment. This concerns three outstanding motions under our privilege procedures. On May 6, the honourable Member for Vancouver—Kingsway (Mrs. Holt) moved:

“That the question of the publication of the *in camera* proceedings of the Subcommittee on Penitentiaries of the

«35. Les fonctionnaires des pêcheries peuvent, au besoin par la force, faire des perquisitions dans tout immeuble, véhicule, navire ou lieu autre qu'une résidence permanente où ils croient, en se fondant sur des motifs raisonnables et probables, que se trouvent cachés des poissons pris ou des objets utilisés en contravention à la présente loi ou aux règlements.» »

Article 14

Retrancher les lignes 6 et 7 à la page 17 et les remplacer par ce qui suit:

«du Canada ou aux pêcheries plus éloignées de la côte de la distance qui peut être prescrite en vertu»

Article 16

Retrancher la ligne 1 à la page 18 et la remplacer par ce qui suit:

«dérivation un garde-poissons, grillage»

Article 20

Retrancher les lignes 5 à 11 à la page 21 et les remplacer par ce qui suit:

«20. L'expression «eaux poissonneuses» est»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-38, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 29 à 35 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 58 aux Journaux*).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un échange de correspondance, en date des 17 et 20 juin 1977, entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'Alberta, relativement à l'établissement du prix du pétrole brut et du gaz naturel. (Document parlementaire n° 302-5/101).

Sur motion de M. Coates, appuyé par M. Hopkins, il est résolu,—Que le troisième rapport du Comité permanent de la gestion et des services aux députés, présenté à la Chambre le mardi 21 juin 1977, soit agréé.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Il reste trois questions de privilège en plan et j'ai indiqué à la Chambre mon intention de rendre une décision dans le courant de la semaine. Mais, à cause des séances plutôt tumultueuses du début de la semaine, j'ai attendu jusqu'ici pour rendre cette décision. Il s'agit de trois motions de privilège qu'il reste à trancher. Le 6 mai dernier, l'honorable député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt) a proposé:

«Que la question de la publication du compte rendu des délibérations à huis clos du sous-comité des pénitenciers du